



Dupré Lucas, Fattebert David

Horaire continu dans le secondaire I : stratégie cantonale, impacts et compétences décisionnelles

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 14.05.25

Dépôt

Dans le district du Lac, une expérience d'horaire continu a été réalisée dans l'enseignement secondaire. D'autres établissements comme le Cycle d'orientation de la Glâne envisagent également de modifier l'organisation de la journée scolaire en instaurant des horaires qui s'inspirent de ce modèle : réduction de la pause de midi, repas obligatoires à l'école, cours terminant à 15 heures ou pouvant débiter à 9 heures, etc.

Ces adaptations soulèvent de nombreuses questions, tant pédagogiques qu'organisationnelles. Les effets sur la conciliation travail-famille, les coûts induits pour les parents (repas obligatoires), les conséquences sur la logistique communale (restauration scolaire, infrastructures, transport) et la compatibilité de ces horaires avec le monde professionnel sont autant de dimensions à considérer.

Par ailleurs, il apparaît que les communes concernées, pourtant propriétaires des infrastructures scolaires et partenaires essentiels dans la gestion des cycles d'orientation, ne sont pas systématiquement associées à la réflexion préalable à de tels changements.

Dans ce contexte, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat en matière d'horaire scolaire dans le secondaire I ? L'horaire continu est-il encouragé au niveau cantonal ?
2. Les expériences pilotes dans le district du Lac (ou ailleurs) en matière d'horaire continu ont-elles été évaluées ? Quelles conclusions en tire le Conseil d'Etat ?
3. Le Conseil d'Etat estime-t-il que ce modèle améliore les apprentissages ou le bien-être des élèves ?
4. Quelle est la procédure prévue lorsqu'un établissement souhaite adopter un horaire continu ? Quelles sont les compétences respectives du canton, de la direction d'établissement et des communes dans ce type de décision ?
5. Les communes propriétaires des infrastructures et souvent responsables du service de restauration scolaire ne devraient-elles pas être formellement consultées en amont d'une telle évolution ?
6. Des compensations financières cantonales sont-elles envisagées pour les communes concernées par une hausse des charges (repas, personnel, infrastructures) ?
7. Des mesures d'accompagnement sont-elles prévues pour les familles confrontées à des horaires inadaptés à leur rythme de travail ?
8. Le Conseil d'Etat a-t-il évalué les conséquences potentielles de l'horaire continu sur les taux de couverture des lignes de bus en trafic régional, notamment dans les zones rurales ? Un tel changement pourrait-il faire chuter la fréquentation en dessous du seuil minimal de 10 %, remettant ainsi en question la viabilité de certaines lignes ?